



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024**

N° 2024-040

Nombre de Membres

Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 19/06/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM. BERNARD – BUCARO – HEURA – KARROUCHI – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – SION – YACOUB

REPRÉSENTÉE : Mme ADAMO par M. HEURA

Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

ABSENTS : Mmes AUDIBERT C – ROUX – SNITSELAAR et MM. AUDIBERT R – DALIBARD

Secrétaire de séance : M. BUCARO

FINANCES

**DEMANDE DE SUBVENTION FACADE
1 – 7 RUE DE LA TOUR – M. MME DUFLOT**

Monsieur le Maire,

Rappelle, que par délibération n°2022-080 du 10/10/2022, le Conseil Municipal a instauré une aide financière pour les travaux de ravalement de façade du centre village et des hameaux en zone UAa.

Indique, que Monsieur et Madame DUFLOT ont déposé une demande de subvention, avec factures à l'appui s'agissant de la réfection des façades et de gouttières ainsi que pour la pose d'un échafaudage, sis 1 et 7 rue de la Tour, dans le centre ancien.

Le calcul est le suivant :

	Plafond de la dépense subventionnable		surface traité		Montant de la dépense		montant retenu pour le calcul de la subvention		% de subvention	MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE
	€				€		€			
ECHAFAUDAGE	3 333,33 €	ft	1	ft	250,00 €	ft	250 €	ft	30%	75,00 €
REFECTION DE FACADE	60,00 €	m ²	90	m ²	135,00 €	€/m ²	5 400 €	€/m ²		1 620,00 €
GOUTTIERES ZINC	70,00 €	ml	5,5	ml	92,00 €	€/ml	385 €	€/ml		115,50 €
GOUTTIERES ZINC DIAM 80	70,00 €	ml	4,5	ml	85,00 €	€/ml	315 €	€/ml		94,50 €
Col de cygne et raccordement gouttière							170 €			51,00 €
TOTAL DE LA SUBVENTION A VERSER										1 905,00 €

AR Prefecture

006-210600250-20240624-2024_040-DE

Reçu le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le versement de la subvention indiquée ci-dessus
- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus
indiquée,**

Pour Extrait conforme,

**Le Maire,
Philippe HEURA**

